Commune mixte 2744 Belprahon

Tél. : 032 493 48 27
Mail : secretariat@belprahon.ch

01.0321.2026

Assemblée communale
Jeudi 10 décembre 2026 à 19h30
à la salle communale

ORDRE DU JOUR

1. Budget 2027 du Syndicat scolaire élargi du Grand Val (décision)
2. Budget 2027 de la commune mixte de Belprahon (décision)
3. Prendre connaissance du rapport de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2026
4. Règlement de police (décision)
5. Abrogation du règlement sur les chiens
6. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement pour le plan d'aménagement local (PAL) (information)
7. Crédit d'engagement pour une dépense périodique annuelle de CHF 33'480.00, durant 15 ans sans indexation, pour le hangar des sapeurs-pompiers du Cornet (décision)
8. Informations du Conseil communal
9. Divers et imprévus

Dès le 10 novembre 2026, les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune :

- Budget 2027 du Syndicat scolaire élargi du Grand Val
- Budget 2027 de la commune mixte
- Règlement de police
- Information du Syndicat des sapeurs-pompiers du Cornet concernant le nouveau hangar et la modification du règlement d'organisation

Recours
Au plus tard dans le délai de 30 jours après l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée.

Le Conseil communal